

Erich Neukom
Busarena GmbH
Schwyzerstrasse 17
CH-6422 Steinen
N +41 (0)79 447 09 57
F +41 (0)41 448 08 46
M info@busarena.ch

In Partnerschaft mit:
Garage J.Windlin AG
Stanserstrasse 113
CH-6064 Kerns
T +41 (0)41 666 01 01
F +41 (0)41 666 01 25
M info@windlin.ch



Conditions de location

- Le loueur représente l'entreprise Busarena GmbH à Steinen ainsi que le garage J.Windlin SA à Kerns.
 - Tous les véhicules pré vendus sont assurés en responsabilité civile, assurance passagers et casco totale.
 - Les prix sont sans TVA.
 - La quote-part est dans tous les cas de CHF 1'000.00, celle-ci doit être prise en charge par le locataire.
 - En cas d'accident et si le locataire éventuel est responsable, le bonus de l'assurance doit être pris en charge par le locataire.
 - En cas d'accident, un rapport de police est obligatoire dans tous les cas et le loueur doit en être informé par écrit le plus rapidement possible.
 - Contraventions, émoluments ainsi que les pénalités de la loi doivent être pris en charge par le locataire. Licences et autres permis, sont à régler du locateur. Ceci est valable en Suisse et à l'étranger.
 - Lors de la restitution du véhicule, le carburant manquant sera facturé au locataire. Les huiles et liquides ainsi que les coûts des services sont pris en charge par le locataire (sont exclus les pannes techniques pendant la période de garantie)
 - Le locataire s'engage à faire correctement les contrôles de maintenance journalière (contrôle des pneus, huile moteur etc.).
 - Le locataire restitue le véhicule propre (les toilettes sont vidées et désinfectées). Si le loueur doit lui-même effectuer ce travail, les frais de nettoyage seront alors facturés à le locataire.
 - Le protocole de reprise doit toujours être signé par le locataire. Le louer se termine après avoir signé ce protocole de livraison (km effectués, date etc.).
 - Les véhicules peuvent uniquement être conduits par des personnes possédant un permis de conduire depuis un minimum d'un an. Celui-ci devra être présenté lors de la remise du véhicule.
 - Le loueur se garde le droit, si nécessaire, de demander une autorisation (de location privée) qui n'est pas inscrite dans le contrat de la location. Le loueur ne prend aucune responsabilité si cette différence n'est pas formulée dans le contrat de location du véhicule.
 - En cas de défauts techniques, accident, catastrophe naturelle, le rapatriement des personnes et du véhicule, le remplacement du véhicule où d'autres frais s'y rapportant, ne sont pas pris en charge par le loueur.
 - Le service de secours (Service 24h etc.) dépend des directives du constructeur du véhicule. Si cela est possible, Busarena vous apporte son soutien.
 - Le locataire est responsable de tous les frais de rapatriement, de dépannage, vandalisme (manifestation), dégâts de tierces personnes, dégâts dus à une négligence, réquisition ou saisie du véhicule, des promesses, lors d'une insolvabilité (personne physique ou juridique). Cette directive est valable en Suisse et à l'étranger. Le loueur se garde le droit de faire directement un recours en justice. Pour tous les risques spéciaux, le locataire doit contracter une assurance séparée. Au cas où ce risque serait couvert par l'assurance responsabilité civile ou une autre assurance du loueur mentionnée plus haut, et pour autant que l'assurance accepte les dépenses, le locataire est déchargé de ses devoirs (ceci afin d'éviter un paiement à double) .
 - Les travaux sur un véhicule (Exemple garage) ne peuvent être effectués qu'avec l'autorisation du loueur. Les dépenses inattendues ne seront pas prises en charge par le loueur.
 - Sans autre accord, la somme du locataire doit être versée avant le départ (Minimum 75%).
 - Le loueur se garde le droit d'annuler un contrat de remise du véhicule en cas de (retard de paiement, contrat non respecté, fausses indications du pré acheteur, dégradations, etc.).
 - Les réservations doivent se faire par écrit. Une annulation de réservation doit se faire au moins un mois à l'avance. Si cela n'est pas respecté le pré loueur prendra en charge 70 % de la somme totale (calcul d'un minimum de Km).
- Par conséquent, les versements de « Conditions de location » doivent être datés et signés.

Erich Neukom
Busarena GmbH
Schwyzerstrasse 17
CH-6422 Steinen
N +41 (0)79 447 09 57
F +41 (0)41 448 08 46
M info@busarena.ch

In Partnerschaft mit:
Garage J.Windlin AG
Stanserstrasse 113
CH-6064 Kerns
T +41 (0)41 666 01 01
F +41 (0)41 666 01 25
M info@windlin.ch



- Les logos et publicités peuvent être appliqués, mais ceci pour autant que lors du prélèvement aucun dégât n'apparaisse ou reste visible. Le véhicule sera remis au loueur sans logo ni publicité. Les publicités du loueur ne doivent pas être enlevées sans un accord préalable.
- Lors d'une faillite, saisie, réquisition, le locataire s'engage à informer le loueur par écrit. Les autorités responsables doivent également être informées par écrit que le véhicule appartient au loueur. Tous les frais inhérents sont pris en charge par le locataire.
- Le loueur se garde le droit de demander une caution avant la remise.
- Confidentialité des données: Le locataire consent à ce que les données personnelles soient contrôlées par le loueur et qu'elles puissent être remises, si nécessaire, à une tierce personne en toute confidentialité.
- Le droit Suisse fait foi, ceci est valable pour les personnes de nationalité Suisse ainsi que pour les étrangers.
En cas de litige, le tribunal de justice est celui de Schwyz (Busarena GmbH) ou Sarnen (Garage Windlin SA).

Le locataire confirme par la présente d'avoir lu les conditions de location. Il se soumet par conséquent aux devoirs de diligence.

.

Lieu, date et signature du locataire
